ÉCHO DES ÉTUDES ROMANES

Revue semestrielle de linguistique et littératures romanes

Publié par l'Institut d'études romanes
de la Faculté des Lettres
de l'Université de Bohême du Sud,
České Budějovice

ISSN : 1801-0865
MK ČR : E 15756

***

L'article qui suit a été téléchargé à partir du site officiel de la revue:

www.eer.cz

***

Numéro du volume : Vol. III / Num. 1-2
2007
Numéro thématique
ISBN : 978-80-7394-002-7

Jan Radimský (éd.) : Synchronie dynamique du système linguistique

Franck FLORICIC
Université de Toulouse – Le Mirail

LES IMPÉRATIFS ITALIENS ENTRE VERBE ET INTERJECTION

0. Introduction

L'objectif de cette note est de discuter la place et le statut des formes d'impératif dans la morphologie verbale de l'italien. Après avoir présenté quelques-uns des principaux paradigmes verbaux de cette langue, on s'interrogera sur la pertinence qu'il y a à traiter morphologiquement l'impératif comme une catégorie indépendante : on fera au contraire l'hypothèse que morphologiquement l'impératif ne se distingue en italien par aucune propriété spécifique, et que les membres qui composent le 'paradigme' de l'impératif – à supposer que le terme de paradigme soit en l'occurrence adéquat et pertinent – sont empruntés soit au paradigme du présent de l'indicatif, soit au paradigme du subjonctif. On verra que les seules formes qui véritablement sont propres à l'impératif sont celles des verbes dits 'monosyllabiques', et que le système de l'italien nous amène à discuter des positions telles que celle de DOLININA (2000), d'après qui il convient de reconnaître l'existence de paradigmes mixtes. On montrera que les impératifs monosyllabiques s'écartent de la sphère de l'impératif pour entrer à des degrés divers dans celle de l'interjection, et l'on discutera par la même occasion l'hypothèse de Mańczak d'après qui ces formes doivent leurs particularités à l'incidence des phénomènes de fréquence.

1. Les 'paradigmes' de l'impératif

Le titre de cette contribution est volontairement polémique ; on aura d'ailleurs l'occasion de voir qu'il existe au moins quelques formes qui en italien sont caractérisées par des traits morphologiques spécifiques, encore qu'il s'agisse de formes – les impératifs dits 'monosyllabiques' – qui en réalité se désolidarisent à maints égards des formes que l'on peut reconnaître par ailleurs comme des impératifs. Afin de fixer les idées, il n'est pas inutile de rappeler les paradigmes verbaux de certains des verbes les plus représentatifs, en signalant à la fois les formes du présent de l'indicatif et de l'impératif, et au besoin aussi celles du subjonctif :

(1)

Ind. présent	**Impératif**
A. Cantare ('chanter')	
1. 'k a n t o	
2. 'k a n t i	'k a n t a
3. 'k a n t a	
4. k a n 't j a m o	k a n 't j a m o
5. k a n 't a t e	k a n't a t e
6. 'k a n t a n o	

Ind. présent **Impératif**

B. Pulire (‘nettoyer’)

1. pu'lisko
2. p u'l i ʃ i p u'l i ʃ i
3. pu'liʃe
4. p u 'l j am o p u'l j am o
5. p u 'l i t e p u'l i t e
6. pu'liskono

Ind. Présent **Impératif**

C. Salire (‘monter’)

1. 'salgo
2. 's a l i 's a l i
3. 'sale
4. s a 'l j am o s a 'l j am o
5. s a 'l i t e s a 'l i t e
6. 'salgono

Ind. présent **Impératif**

D. Vendere (‘vendre’)

1. 'vendo
2. 'v e n d i 've n d i
3. 'vende
4. v e n'd j a m o v e n'dj a m o
5. v e n'd e t e v e n'd e t e
6. 'vendono

Ind. présent **Impératif**

E. Temere (‘avoir peur’)

1. 'temo
2. 't e m i 't e m i
3. 'teme
4. t e m'j am o t e'm j am o
5. t e'm e t e t e'm e t e
6. 'temono

Ind. présent **Impératif**

F. Venire (‘venir’)

1. 'veŋgo
2. 'vj e n i 'vj e n i
3. 'vjene
4. v e n'j am o ve n'j am o
5. v e 'n i t e v e'n i t e
6. 'veŋgono

Ind. présent **Impératif** **Subjonctif**

G. Sapere (‘savoir’)

1. 's ɔ
2. 's a j 's a pp i 's a p p j a
3. 'sa
4. s a'p p j a m o s a 'p pj a m o s a'p p j a m o
5. sa'pete s a'p p j a t e s a'p p j a t e
6. 'sanno

Ind. présent **Impératif** **Subjonctif**

H. Avere (‘avoir’)

1. 'ɔ
2. 'a j 'ab b i 'a b b j a
3. 'a
4. a'b b j a m o a'b b j am o a 'b b j a m o
5. a'vete a'b b j a t e a'b b j a t e
6. 'anno

Ind. présent **Impératif** **Subjonctif**

I. Essere (‘être’)

1. 'sono
2. 'sɛj 's i i 's i a
3. 'ɛ
4. 's j am o 's j am o 's j am o
5. 'sjete 's j a t e 's j a t e
6. 'sono

Ind. présent	Impératif	Subjonctif
J. Volere (‘vouloir’)		
1. 'vɔʎʎo		
2. 'vwɔj	'vɔ ʎ ʎ i	'v ɔ ʎ ʎ j a
3. 'vwɔle		
4. v ɔ ʎ'ʎ j am o	v ɔ ʎ'ʎ j a m o	v ɔ ʎ'ʎ j am o
5. vo'lete	v ɔ ʎ'ʎ j a t e	v ɔ ʎ'ʎ j a t e
6. 'vɔʎʎono		

Ind. présent	Impératif
K. Fare (‘faire’)	
1. 'fatʃ:o	
2. 'f a j	'f a j / 'fa
3. 'fa	
4. f a t'ʃ: am o	f a t 'ʃ:am o
5. 'f a t e	'f a t e
6. 'fan:o	

Ind. présent	Impératif
L. Dire (‘dire’)	
1. 'diko	
2. 'd i tʃ i	'di
3. 'ditʃe	
4. d i t'ʃam o	d i t'ʃam o
5. 'd i t e	'd i t e
6. 'dikono	

Ind. présent	Impératif
M. Andare (‘aller’)	
1. 'vado	
2. 'v a j	'v a j / 'va
3. 'va	
4. a n'd j am o	a n'd j a m o
5. a n'd a t e	a n'd a t e
6. 'vanno	

Ind. présent	**Impératif**
	N. Trarre (‘tirer’)
1. 'traggo	
2. 't r a j	't r a j
3. 'trae	
4. t r a 'j am o	t r a 'j am o
5. t r a 'e t e	t r a 'e t e
6. 'traggono	

Chacun des verbes ci-dessus est présenté en faisant ressortir – lorsqu’elles existent – le réseau de relations qui lient les formes de l’impératif à celles de l’indicatif ou du subjonctif. Commençons tout d’abord par la classe la plus productive, à savoir celle des verbes de la première conjugaison en *-are*. Le verbe *cantare* (‘chanter’) en A. montre que l’impératif (2sg.) est syncrétique avec la troisième personne du singulier du présent de l’indicatif, caractéristique que l’on peut sans doute considérer comme pan-romane, puisque elle se retrouve en espagnol, portugais, occitan, sarde, catalan, roumain, etc. Si l’on examine les séries de paradigmes sus-mentionnés, on remarque immédiatement que la première conjugaison offre dans le panorama de la morphologie verbale une situation tout à fait singulière : c’est la seule de tous les paradigmes qui offre un syncrétisme 2sg. Imp. ↔ 3sg. Ind. On reviendra plus loin sur cette particularité et sur sa raison d’être dans le système morphologique. Qu’il nous suffise pour l’heure de constater que les formes du type *canta* s’analysent comme suit : Them.[Cant- Voy. Thém.[-a]] : c’est-à-dire que *canta* représente le thème nu, dépourvu de toute spécification de personne, nombre, et TAM. L’impératif des verbes de cette classe n’oriente donc le procès vers aucun participant et concentre l’information sur l’exécution du procès signifié par le verbe. Les formes 4 et 5 (1ère et 2ème personnes du pluriel) de l’impératif de la classe du type A. sont quant à elles syncrétiques avec les formes 4 et 5 du présent de l’indicatif.

Qu’en est-il à présent des autres classes ? Il convient tout d’abord d’opérer une distinction / subdivision entre d’un côté les paradigmes du type G. H. I. J. (i.e. *sapere*, *avere*, *essere* et *volere* – auxquelles on pourrait également ajouter *potere* ‘pouvoir’) et les autres. La distinction s’impose ici pour des raisons sémantiques évidentes : ces formes n’ont pas à proprement parler d’impératif, car l’‘être’ ne s’enjoint pas, pas plus du reste que l’‘avoir’, la volonté ou la capacité / possibilité. Les formes du type *sii*, *sappi* ou *vogli* sont donc des jussifs plutôt que des impératifs, et elles se rattachent morphologiquement au subjonctif, comme le montre le réseau d’associations en G., H. I. et J., où la correspondance est totale aux personnes 4 et 5[1]. Ce même réseau montre cependant aussi que la forme de deuxième personne du singulier offre une correspondance partielle avec la forme de subjonctif : comme on l’a remarqué depuis longtemps, la 2ème personne du

[1] Cf. DIEZ (1874 : II : 132) : « Dans *essere*, *avere*, *sapere* et *volere* l’impératif n’est qu’un subjonctif : au lieu de *siete*, *avete*, *sapete*, *volete*, qu’on était en droit d’attendre, on a introduit *siate*, *abbiate*, *sappiate*, *vogliate*, parce qu’on est parti de cette idée que l’être, l’avoir, le savoir et le vouloir ne pouvaient être que souhaités et non commandés. »

singulier de ces verbes-ci s'est progressivement détachée du subjonctif dont elle est issue pour acquérir une physionomie propre. Les impératifs (2ème sg.) des verbes *essere*, *sapere*, *avere*, *volere* s'analysent donc comme la troncation de la voyelle finale des subjonctifs correspondants (cf. *sappia*, *abbia*, *sia* et *voglia*). On a montré ailleurs (cf. FLORICIC 2000 et FLORICIC & MOLINU 2003) que la particularité de la forme *sii* résultait de ce que la forme **si* serait prosodiquement sub-minimale, d'où un allongement vocalique qui se manifeste dans le cas présent par un redoublement du *i* (cf. *sii*). L'impératif de cet ensemble-ci de formes est donc respectivement *sappi-Ø*, *abbi-Ø*, *vogli-Ø* et *si-Ø* – *modulo* pour cette dernière forme l'allongement vocalique de la voyelle radicale.

Les paradigmes G., H., I., J. mis à part, il est frappant de constater que la quasi-totalité des formes verbales sus-mentionnées affichent une correspondance systématique entre la 2ème personne du singulier de l'impératif et la 2ème personne du présent de l'indicatif. Le paradigme du verbe *salire* ('monter') en C. montre en effet que les deux tiroirs offrent une même forme *sali*. Il convient toutefois de remarquer qu'une autre analyse serait possible que celle du syncrétisme impératif / indicatif présent : une forme telle que *sali* pourrait fort bien être considérée comme le thème du verbe, la voyelle finale correspondant non pas à la marque flexionnelle de 2ème personne du singulier, mais comme la voyelle thématique de la classe des verbes en *-ire* à laquelle appartient la forme *salire*. Telle est l'analyse de HALL (1944 : 20), qui observe que

> « in conjugations I-III, pres. imper. 2. has ending zero, and is equivalent to the rhyzotonic theme, with -i substituted for e in II (kánta, véndi, ápri), except for the roots díč- 'to say', fáč- 'to do', sáp- 'to know', vád- 'to go', in which imper. 2. = the bare root alternant with ^{x} ; ɛ́ssɛrɛ has the root *si-* plus ending -i. »[2]

Cette analyse ne vaudrait toutefois que pour les verbes de ce type-ci. Quelle que soit la définition de 'thème verbal' que l'on retienne, on voit mal en effet comment concilier l'analyse du 'thème verbal' avec les formes des paradigmes B. (*pulire* 'nettoyer'), D. (*vendere* 'vendre'), E. (*temere* 'avoir peur') et F. (*venire* 'venir'). Particulièrement instructif à cet égard le cas des verbes du type *pulire* en B. Il s'agit en effet d'une classe qui à toutes les personnes du présent de l'indicatif (sauf aux personnes 4 et 5) présente entre la racine verbale et la marque de flexion l'infixe *-sc-* d'origine inchoative – cet infixe a pour fonction reconnue de créer un accent columnal (cf. TEKAVCIC 1980 : II, 258sqq.). Or, comme le montre le paradigme en (B) répété ici comme (2), cet infixe apparaît également dans la forme de 2ème personne du singulier de l'impératif. A contrario, l'infixe est absent dans les formes de 1ère et 2ème personnes du pluriel, où le caractère bisyllabique de la désinence fait porter l'accent sur la tête du trochée syllabique que forme cette dernière, assurant ainsi la non rhizotonicité du paradigme :
(2)

[2] Le symbole ^{x} en exposant indique que la consonne initiale du terme suivant est allongée.

Ind. Présent **Impératif**

B. Pulire (‘nettoyer’)

1. pu'lisko
2. p u'l i ʃ i p u'l i ʃ i
3. pu'liʃe
4. p u 'l j am o p u'l j am o
5. p u 'l i t e p u'l i t e
6. pu'liskono

Si l’impératif devait en italien être analysé comme un ‘thème nu’, on devrait s’attendre à trouver comme 2ème personne du singulier des formes telles que *puli* ou *fini*. Si ces dernières sont écartées au profit de *pulisci* et *finisci*, c’est que ces formes d’impératif *sont* des formes de présent de l’indicatif employées en fonction injonctive. La même analyse s’applique du reste aux formes du type *vendere* et *temere* en D et E, dont l’infinitif ne se distingue que par la place de l’accent mais dont les paradigmes du présent de l’indicatif et de l’impératif montrent exactement le même parallélisme. Dans la mesure où l’impératif de ces verbes est respectivement *vendi* et *temi* (et non **vende* ou **teme*), il convient de reconnaître là aussi qu’il ne s’agit pas d’un thème nu mais d’une forme de 2ème (sg.) du présent de l’indicatif. Si cette dernière est bel et bien pourvue d’un exposant – en l’occurrence la désinence de 2ème personne *-i* – on insistera sur le fait qu’il s’agit d’une marque ‘légère’ qui ne saurait en aucune manière être comparée à un SN plein. En dépit de cette marque, il n’y a en somme pas de place d’argument ouverte et susceptible d’être instanciée par quelque agent que ce soit (cf. LEMARECHAL (1997)). Si dans le cas des verbes *temere* et *vendere*, l’impératif se distingue du thème verbal par la présence d’une marque segmentale qui se trouve être l’exposant de la 2ème personne du singulier, dans le cas des verbes tels que *venire* en F., l’impératif se distingue du thème nu sur un autre point : ce dernier présente la même marque segmentale de 2ème personne du singulier, mais il se trouve qu’elle coïncide formellement avec la voyelle thématique de cette classe de verbes. En revanche, la forme *vieni* (< vĕni) présente une diphtongaison de la voyelle tonique qui exclut d’identifier l’impératif au thème verbal – remarquons qu’il existe toute une série de verbes tels que *notare* (‘noter, remarquer’), qui font à l’impératif et au présent de l’indicatif (3ème sg.) *nota* (< nŏta) et non pas **nuota*, et ce en dépit du fait que la voyelle du thème est accentuée. De toute évidence, il convient de reconnaître que là aussi on relève une correspondance absolue entre la 2ème personne (sg.) du présent de l’indicatif et la 2ème personne de l’impératif.

A vrai dire, l’un des groupes de verbes les plus intéressants pour les problèmes morpho-phonologiques qu’il pose est sans doute celui des verbes que l’on désigne parfois comme ‘monosyllabiques’. On a vu plus haut que dans le cas des formes telles que *sappi*, *abbi*, *sii*, il fallait partir de la forme de subjonctif pour arriver à la forme d’impératif moyennant troncation de la voyelle finale. Le résultat est donc une forme qui tend à se différencier du subjonctif, mais qui n’en conserve pas moins avec elle des rapports très étroits, tant et si bien qu’il est possible de dériver la première de la seconde via un processus morpho-phonologique de troncation.

Or, on observe une tendance à la différenciation analogue parmi les impératifs dits ‘monosyllabiques’. Les paradigmes en K., L., M. et N. – auxquels on pourrait ajouter ceux des verbes *stare* et *dare* en (3) O.-P. – montrent qu’on relève la même différenciation que celle évoquée plus haut :

(3)

Ind. présent	**Impératif**
O. Stare (‘rester’)	
1. 'stɔ	
2. 's t a j	's t a j / 's t a
3. 'sta	
4. 's t j a m o	's t j a m o
5. 's t a t e	's t a t e
6. 'stanno	

Ind. présent	**Impératif**
P. Dare (‘donner’)	
1. 'dɔ	
2. 'd a j	'd a j / 'da
3. 'da	
4. 'd j a mo	'd j a m o
5. 'd a t e	'd a t e
6. 'danno	

Ici aussi, les formes 4 et 5 de l’impératif (1ère et 2ème du pluriel) sont identiques à celles du présent de l’indicatif, mais la 2ème de l’impératif montre une alternance entre une forme brève et une forme longue : *stai* / *sta’* et *dai* / *da’*. En K. et M., les formes *fai* et *vai* alternent respectivement avec *fa’* et *va’*, et la première question qui se pose est celle du rapport entre ces variantes. A priori, une analyse tout à fait plausible consiste à voir dans la forme brève une troncation de la forme longue. Ces variantes s’analyseraient donc comme en (4), où l’effacement du glide laisse intacte la structure prosodique, la gémination consonantique des enclitiques résultant de l’association de leur consonne initiale à la seconde more de la syllabe (cf. FLORICIC & MOLINU 2003 : 348sqq.):

(4)

a)

b)

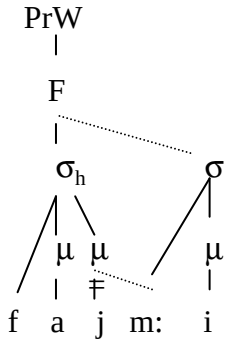

Si d'autre part des formes telles que *fa'*, *sta'*, *di'* et *da'* peuvent a priori être analysées comme des thèmes nus, il apparaît clairement que l'impératif *va'* / *vaj* du verbe *andare* ne saurait être considéré comme équivalent au thème (cf. **anda* (< *andare*)). Que l'on analyse ou non la forme *vaj* comme une forme analogique des autres formes verbales, il n'en reste pas moins qu'elle est en correspondance avec la forme d'indicatif (2ème sg.). Seul la forme *di'* en L. affiche au regard de la forme de présent une différenciation sur la raison de laquelle on reviendra un peu plus loin. Remarquons simplement que, à l'instar de ce qu'indiquent les paradigmes en L., la forme *di'* peut être vue comme la troncation de l'indicatif présent (2ème sg.) correspondant (cf. 'di < 'ditʃi)[3]. Le tableau en (6) récapitule les relations paradigmatiques qui unissent les formes de présent / subjonctif et les formes d'impératifs des verbes dits monosyllabiques :

(6)

	stare	dare	fare	andare
Présent (ind.) 2ème sg.	***'staj***	***'daj***	***'faj***	***'vaj***
Impératif 2ème sg.	***'staj*** 'sta	***'daj*** 'da	***'faj*** 'fa	***'vaj*** 'va
Subjonctif 2ème sg.	'stia	'dia	'fat :ʃa	'vada

	dire	trarre	essere
Présent (ind.) 2ème sg.	'ditʃi	***'traj***	'sej
Impératif 2ème sg.	'di	***'traj***	'si :
Subjonctif 2ème sg.	'dika	'trag :a	'sia

[3] Il est intéressant de constater que la forme de l'indicatif présent (2ème sg.) peut être utilisée en lieu et place de celle de l'impératif, comme le montre l'extrait suivant :
(5)
L'ombra era visibilmente in imbarazzo, non riusciva a formulare la sua richiesta.
«Dici pure, Fumo», lo incoraggiò lo scrittore.
«Sì, ecco... Posso ascoltare il suo silenzio?».
http://www.edilibri.it/urso.html

Il apparaît clairement que la forme *di'* ainsi que les formes issues de subjonctif mises à part, le syncrétisme avec le présent de l'indicatif est flagrant. Il convient donc à présent de s'interroger sur sa raison d'être et sur la place de l'impératif dans le système verbal.

2. La place de l'impératif au sein du système verbal

Les paradigmes présentés ci-dessus montrent en effet que l'impératif italien n'affiche aucune spécificité / particularité morphologique qui le distinguerait des autres paradigmes, et que c'est plus vrai encore des formes 4 et 5 que de la forme 2. Il s'agit donc de s'interroger tout d'abord sur la raison d'être des syncrétismes signalés plus haut.

2.1. Des formes syncrétiques

La première question à laquelle il convient de donner une réponse concerne la nature syncrétique des impératifs italiens. On a vu que dans le cas des formes de la série *sappi, vogli, sii, abbi*, il convenait d'assigner à leur valeur sémantique la correspondance partielle des 'impératifs' avec des subjonctifs. On a dit du reste qu'il s'agissait en l'espèce plus de jussifs que d'impératifs à proprement parler. Pour ce qui est des paradigmes des autres verbes, on a vu que la correspondance était totale entre impératif (2ème sg.) et indicatif (de 3ème sg. pour les verbes en *-are* et de 2ème sg. pour les autres). Or, on peut faire l'hypothèse que l'origine de ces syncrétismes est là aussi de nature sémantique : comme l'observe Kuryłowicz, la réalisation d'un acte (ou sa cessation) ne peuvent prendre effet qu'une fois que ce dernier a été signifié comme devant être exécuté. On peut figurer comme en (7) cette particularité :

(7)

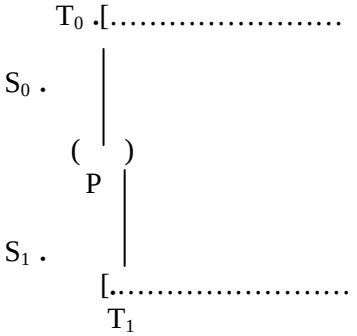

Etant donné un procès P construit par S_0 et rapporté à un repère temporel T_0, la validation de P par S_1 ne peut prendre effet que dans l'intervalle qui s'ouvre en T_1, sans toutefois qu'aucun *t* ne soit identifié comme le site effectif de validation de P. Dit autrement, l'injonction laisse ouverte la localisation de P sur une classe d'instants dont aucun n'est privilégié, la validation de P étant entièrement sous le contrôle du co-énonciateur. Il s'ensuit que le domaine même de validation de P est potentiel et que l'impératif entretient en ce sens des rapports très étroits avec le futur, le subjonctif et le présent. On a vu plus haut que précisément, certains

verbes italiens emploient le subjonctif en lieu et place d'un véritable impératif, là où sémantiquement un 'ordre' ne saurait être de mise. De ce qui précède, il appert également que les formes injonctives devraient pouvoir concorder avec des formes de futur : c'est ce que montrent les données de l'espagnol des Andes équatoriales, où l'on relève des paradigmes tels que (8) (cf. HARRIS 1998 : 33):

(8)

a) dámelo / darásmelo 'give it to me'
b) ponlo ahí / pondráslo ahí 'put it there'
c) escríbenos / escribirásnos 'write to us'

Dans ces variétés en effet, la forme verbale utilisée pour l'injonction directe peut avoir une morphologie qui, exception faite de la place des clitiques, coïncide très exactement avec celle du futur. Cette particularité ne saurait toutefois nous étonner, si l'on convient avec RASK (1824/2001 : 158-159) que « El imperativo, al parecer, realmente debía ser un futuro, puesto que lo que se manda siempre se realizará en un futuro ; sin embargo, en español y portugués, como en otras lenguas, tiene la forma del presente, sin duda porque la finalidad de todo mandato es que se cumpla enseguida. »

L'observation de Rask pointe du doigt une propriété fondamentale de l'impératif qui explique à la fois sa parenté morphologique avec le présent et celle avec le futur (cf. aussi MEILLET 1995 : 101). Etant enracinée dans le *hic et nunc* du moment de locution, la forme d'impératif (2ème sg.) porte la spécification de cet enracinement, et rien de plus : ni marque de TAM, ni marque de voix, etc. Cette forme peut certes être pourvue d'une marque de personne, mais cette marque est d'une certaine manière redondante, et les contours prosodiques suffisent à identifier l'interlocuteur comme le *terminus ad quem* de l'injonction, d'où une forme qui dans certains cas semble coïncider avec le thème nu. Il ne s'agit toutefois que d'un effet d'optique, car les formes du type *canta* en italien ne constituent pas une abstraction comme le serait le 'thème' verbal, mais le terme d'un réseau qui lie entre elles des formes de présent de l'indicatif[4]. C'est particulièrement clair avec des formes telles que *vieni* ou *pulisci*, qui comme on l'a vu plus haut, ne sauraient être considérées comme des 'thèmes nus'.

Si les formes d'impératif signalées jusqu'ici affichent des syncrétismes avec les formes verbales d'autres paradigmes (en l'occurrence du présent et du subjonctif), il est un ensemble de formes dont on a rappelé plus haut qu'elles tendaient à offrir une physionomie propre et à sortir de l'orbite de l'impératif proprement dit : il s'agit des verbes dits monosyllabiques.

2.2. Le cas des verbes monosyllabiques

Il est inutile ici de revenir sur les propriétés morphologiques de ces formes qui à plus d'un titre sont des formes singulières. Le point fondamental est qu'il s'agit

[4] « (…) le prés. indic., étant le forme fondamentale ou neutre du système verbal, peut s'imprégner de nuances aussi bien modales que temporelles. Il peut exprimer l'éventualité (au prés.) ou une action située dans l'avenir (à l'indic.). (…) Ce qui est fondamental dans l'indic. prés. c'est la référence à la situation de parler, la modalité y étant subordonnée. » (KURYLOWICZ 1977 : 90).

de formes qui ont acquis des caractéristiques morphologiques qui les différencient de celles dont elles sont issues. Le tableau (9) récapitule ces formes :

(9)

	stare	dare	fare	andare
Présent (ind.) 2ème sg.	***'staj***	***'daj***	***'faj***	***'vaj***
Présent (ind.) 3ème sg.	**'sta**	**'da**	**'fa**	**'va**
Impératif 2ème sg.	***'staj*** **'sta**	***'daj*** **'da**	***'faj*** **'fa**	***'vaj*** **'va**
Subjonctif 2ème sg.	'stia	'dia	'fat :ʃa	'vada

	dire	trarre	essere
Présent (ind.) 2ème sg.	'ditʃi	***'traj***	'sej
Présent (ind.) 3ème sg.	**'ditʃe**	**'trae**	'ɛ
Impératif 2ème sg.	**'di**	***'traj***	'si :
Subjonctif 2ème sg.	'dika	'trag :a	'sia

A vrai dire, l'ensemble des formes monosyllabiques incluent des termes qui n'apparaissent pas dans ce tableau et que généralement les grammaires ne signalent pas parmi les impératifs monosyllabiques : les formes *tò* ([tɔ] < togli (tiens !)), *vé* ([vɛ] < vedi (vois !)), *viè* ([vjɛ] < vieni (viens !)), *tiè* / *tè* ([tjɛ] / [tɛ] < tieni (tiens !)), *gua'* ([gwa] < guarda (regarde !)), *spè* ([spɛ] < aspè < aspetta (attends !)), *mò* ([mɔ] < mostra (montre !)) résultent de la troncation d'une forme longue qui aboutit à la formation d'un élément monosyllabique qui dans sa structure interne peut connaître des variantes (cf. par exemple la monophtongaison de la variante [tjɛ]) (cf. ROHLFS (1966 : 450-451, § 320) & (1968 : 352, § 606)). On objectera peut-être que certaines de ces formes sont d'origine dialectale et qu'elles ne sauraient avoir aucune pertinence s'agissant de l''italien' comme super-structure. Précisons néanmoins que ce dernier constitue une abstraction et que les propriétés prosodiques et morpho-phonologiques du parler des locuteurs italophones portent indissociablement la trace de leur origine géo-linguistique. On pourrait objecter également que ces formes constituent un inventaire clos et qu'en conséquence elles représentent un phénomène tout à fait périphérique. Ce serait oublier cependant que ces formes comptent parmi les plus fréquentes, et que certaines d'entre elles sont même à l'origine de formations analogiques qui témoignent de leur prégnance au sein du lexique – on reviendra du reste plus loin sur la question de la fréquence.

Phonologiquement, il reste que si certaines des formes ci-dessus peuvent être analysées comme bi-moraïques (cf. (4a)), il serait parfaitement injustifié de postuler une structure bi-moraïque dans le cas d'impératifs tels que *tò* ([tɔ] ou *gua'* ([gwa]), qui donc s'analysent plutôt comme en (10a) et (10b) :

(10a) (10b)

Si dans le cas des formes enclitiques *dillo*, *fallo* etc. il peut être licite de poser une structure telle que (4a-b), légitimée par la gémination de la consonne initiale de l'enclitique, les impératifs de la série *tò*, *vé*, *viè*, *tiè* / *tè*, *gua'*, *spè* n'autorisent pas quant à eux l'enclise des indices d'objet :

(11)

a. **tòllo*
b. **véllo*
c. **viècci*
d. **tièllo*
e. **tèllo*
f. **guallo*
g. **spèllo*
h. **mòllo*

Il convient donc de s'interroger sur cette particularité, la réponse à donner à cette question pouvant à son tour apporter un éclairage sur le statut morphosyntaxique de ces impératifs dits monosyllabiques.

2.3. Fréquence d'emploi ou statut interjectionnel ?

Dans l'étude que nous avons consacrée aux impératifs monosyllabiques en italien et en sarde (cf. FLORICIC & MOLINU 2003), nous avancions que les propriétés morpho-phonologiques de ces impératifs étaient directement liées à leur statut morpho-syntaxique : nous signalions en particulier, à la suite de HOFFMAN (1926) et de HJELMSLEV (1966), que des formes telles que le latin *dīc* (< *dīcĕ*), *dūc* (< *dūcĕ*), *făc* (< *făcĕ*) et *ĕm* (< *ĕmĕ*) doivent l'absence de leur voyelle thématique au fait qu'elles quittent l'orbite de la morphologie verbale pour entrer dans le champ de l'interjection (cf. BARBINI, 1966 : 362, LÖFSTEDT, 1966 : 90sqq.)[5]. Dans le cas de la forme *ĕm* ('tiens !' / 'prends !' < *ĕmĕ* 'achète !'), on relève du reste un

[5] Cf. aussi MEILLET & VENDRYES (1953 : 142) : « (…) en face de *eme* 'achète', l'interjection *em* présente une forme sans voyelle finale de l'impératif du verbe *emō*, au sens de 'prends' ; et les verbes *dīcō*, *dūcō*, dont l'impératif devait avoir souvent dans l'usage une valeur d'interjection, ont conservé à la 2e pers. sg. de ce mode des formes *dīc*, *dūc*. »

semantic shift analogue à celui qui caractérise *tò* ([tɔ] ('tiens !') < togli ('enlève !')) en italien, ce qui tendrait à montrer qu'il existe une relation étroite entre réduction phonétique, déréférentialisation et transcatégorialité.

A cette hypothèse, MANCZAK (2004) oppose des arguments tirés de la fréquence relative de ces formes verbales. L'éminent linguiste polonais – auteur de plusieurs centaines d'articles sur l'incidence de la fréquence sur l'évolution des systèmes morphologiques – remarque que les impératifs monosyllabiques signalés plus haut font partie des formes verbales les plus fréquentes, et que c'est là la raison d'être de leur réduction phonétique (cf. aussi MANCZAK, 1982 : 94 §252):

> « Si les changements phonétiques irréguliers dus à la fréquence se produisent à l'intérieur d'un paradigme flexionnel ou d'une famille de mots, les réductions ont lieu plus souvent dans les formes les plus fréquentes que dans les formes plus rares. »

Aussi Mańczak (op. cit.) assigne-t-il également au développement irrégulier dû à la fréquence la forme des impératifs latins sus-mentionnés *făc*, *dīc*, *dūc* (cf. aussi MANCZAK, 1980 : 68)[6]. Il n'est évidemment pas question de nier le rôle crucial de la fréquence d'emploi dans le développement des systèmes morphologiques : c'est tout le mérite de Witold Mańczak que d'avoir attiré depuis des décennies l'attention des linguistes sur ce phénomène[7]. Concernant en particulier la réduction phonétique de certaines formes verbales, on observera qu'on pouvait lire sous la plume de Schuchardt en 1889 la remarque suivante :

> « Wir haben hier quantitative Veränderungen welche ausserhalb der 'Lautgesetze' liegen, und ihre Ursache ist in der *Überhäufigkeit* des gebrauches zu suchen ; wie ich schon anderswo gesagt habe, kann man sich in solchen Fällen nicht auf Tonlosigkeit der Wörter beziehen, da diese selbst erst eine Folge der Überhäufigkeit ist, da ferner die sonst in unbetonten Silben herrschenden 'Lautgesetze' nicht beobachtet erscheinen und da endlich auch betonte Wörter bei Überhäufigkeit verkürzt werden (vgl. Imperative wie tosk. *gua* > *guarda*, span. *to* > *toma*).» (p. 529, note 1).

[6] Cf. à ce propos MEILLET (1922 : 34-35) : « (…) disposant à la fois de *dīce*, *dūce*, *eme*, *lege*, *face*, *cape*, et de *dīc*, *dūc*, *em*, *leg*, *fac*, *cap*, etc., le latin a réservé le type *dīc*, *dūc*, *em*, *fac* pour certains cas usuels (*em* est devenu interjection) et a généralisé pour l'usage normal, conforme au type général de la conjugaison, le type *eme*, *lege*, *cape*. » Remarquons que CURTIUS (1886 : 30) signale également le cas de ces formes comme une illustration de l'effet de la fréquence et comme un argument contre le principe d'après lequel les lois phonétiques opèreraient d'une manière aveugle et ne souffriraient aucune exception : « What is to be done with Lat. *dic*, *duc*, *fac* beside *jace*, *pete* [and the Plautine *dice*, *duce* etc.] ? In the case of these, I suppose, the assumption holds good that forms in frequent use are occasionally liable to especial mutilations. »

[7] La question de la fréquence a fait l'objet ces dernières années de diverses publications. HASPELMATH (2005) va jusqu'à proposer de substituer au concept de 'marque' et à l'opposition marqué ~ non marqué la notion de fréquence d'emploi, partant de l'observation que la plupart des phénomènes analysés comme relevant de l'opposition marqué ~ non marqué s'analyseraient en réalité comme la conséquence d'effets de fréquence. Pour une critique de ce point de vue, v. cependant FLORICIC (ms.).

Schuchardt assignait donc également à la fréquence d'emploi l'origine des impératifs tronqués qu'on a signalés plus haut. Il n'est pas question là non plus de nier que ces formes verbales soient particulièrement fréquentes. On remarquera simplement, en prenant appui sur les arguments même de Mańczak, que la fréquence d'emploi à elle seule ne suffit pas à rendre compte des propriétés morpho-phonologiques de ces formes. MANCZAK (1962 : 85) observe en effet que

> « (…) les formes du sing., de l'ind., du prés., de la 3e pers., des cas locaux des noms de lieux, des cas non locaux des noms communs et les formes des noms communs sont employées, en général, plus souvent que celles des autres nombres, des autres modes, des autres temps, des autres personnes, des cas locaux des noms communs, des cas non locaux des noms de lieux et celles des noms de personne. La conséquence en est que 1° les premières se maintiennent ou conservent un caractère archaïque plus longtemps que les dernières ; 2° si les unes influencent les autres, les dernières sont plus souvent refaites d'après les premières ou remplacées par elles que vice versa. »

Si l'on suit l'argumentation de Mańczak, les formes de 3ème personne du singulier devraient donc, au regard de leur fréquence, offrir non seulement une différenciation plus importante (cf. MANCZAK, 1966 : 84-85), mais également une réduction phonétique majeure. Or, qu'observe-t-on lorsqu'on met en correspondance les formes de 3ème personne (sg.) du présent de l'indicatif et les formes de 2ème personne (sg.) de l'impératif ? En réalité, le tableau en (12) montre que les formes de 3ème personne (sg.) du présent de l'indicatif sont soit aussi courtes, soit même plus 'longues' que les formes d'impératif tronqué:
(12)

	mostrare	stare	guardare	vedere	andare
Prés. (ind.) 3ème sg.	'mɔstra	'sta	'gwarda	'vede	'va
Impératif 2ème sg.	'mɔ	'staj 'sta	'gwa	'vɛ	'vaj 'va

	dire	togliere	aspettare	venire
Prés. (ind.) 3ème sg.	'ditʃe	'tɔʎʎe	as'pɛtta	'vjene
Impératif 2ème sg.	'di	'tɔ	s'pɛ	'vjɛ

Il apparaît clairement, d'après le tableau ci-dessus, que si les formes d'impératif telles que *va'* ou *sta'* peuvent offrir un gabarit identique à celui des présents de l'indicatif correspondant, en revanche, les impératifs monosyllabiques des verbes *guardare*, *dire*, *togliere*, *aspettare* et *venire* présentent une structure plus réduite que celle des 3èmes personnes du présent de l'indicatif correspondant. Cette différenciation nécessite donc une explication qui de notre point de vue se situe sur un autre plan que celui de la fréquence : en réalité, ces impératifs affichent un certain degré de *désolidarisation* au regard du tissu de relations

paradigmatiques et syntagmatiques, et cette *désolidarisation* est elle-même le résultat d'une dérive vers la classe des interjections. On s'explique ainsi leur structure phonologique aberrante, car comme le souligne KARCEVSKI (1941 : 177), « (…) la structure phonique des interjections échappe à l'emprise totale des lois de la phonologie. (…) Ce qu'on appelle 'phonologie' règle la structure phonique des plans sémiologiques conceptuels, celle des mots organisés en parties du discours, tout particulièrement. Mais son autocratie est plus ou moins tenue en échec sur le plan non conceptuel, interjectionnel. »[8]. On s'explique également le caractère 'hors corrélations' de ces formes interjectives ; étant donné qu'il s'agit de formes 'concentrées' et non solidaires (cf. BRØNDAL, 1948 : 137sqq.), on comprend qu'elles n'admettent pas l'enclise des indices d'objet (cf. les formes en (11)), car celle-ci participe d'une linéarisation articulée à laquelle tendent à échapper les interjections. MANCZAK (1980 : 67) reconnaît d'ailleurs lui-même implicitement l'importance de cette dérive catégorielle, puisqu'il assigne à la forme latine *em* le statut d'interjection (vs. l'impératif *eme*), apportant ainsi un argument supplémentaire au point de vue soutenu ici. Pour ce qui est en particulier du phénomène de troncation qui affecte la finale de ces formes, plutôt que d'y voir un effet de la fréquence, on peut rappeler avec TESNIERE (1988 : 170-171) que s'agissant de formes qui relèvent du plan de l'appel, le début de mot présente un statut particulier, d'où des phénomènes tels que l'accent récessif au vocatif en grec ancien ; c'est en somme le début de mot qui au vocatif et à l'impératif est informationnellement fondamental et qui peut voir se manifester au niveau suprasegmental des alternances tout à fait parallèles à celles qui caractérisent au niveau flexionnel la fin de mot.

De ce qui précède, il est possible de synthétiser les propriétés des diverses catégories verbales en déterminant la place qui est la leur dans la structure verbale:
(13)

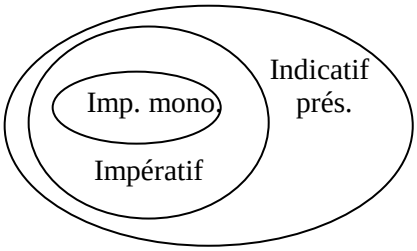

Pour reprendre les termes de Hjelmslev, l'indicatif présent est extensif au regard de l'impératif, puisque le présent de l'indicatif est susceptible de couvrir le domaine fonctionnel de l'impératif, alors que l'inverse n'est pas vrai[9] – c'est au

[8] Cf. aussi ISAČENKO (1948/1967 : 89) : « In certain categories, e.g. in onomatopoeic words, in interjections, in words of command, elements are to be found which do not occur in the ordinary use of speech and which clearly do not enter into the phonemic system of the observed languages. These anomalies concern not only the phonemic repertory, but also the repertory of phonemic combinations").

[9] « Le terme extensif a la faculté d'étendre sa signification sur l'ensemble de la zone ; le terme intensif par contre s'installe définitivement dans un seule case et n'en franchit pas les frontières. (…) Le terme extensif n'est pas caractérisé par l'absence de quelque chose, mais par le fait de pouvoir occuper n'importe quelle partie de la zone. » (HJELMSLEV, 1933 : 40-41)

fond ce que reconnaît MANCZAK (1970 : 35), lorsqu'il note que « l'indicatif, qui est plus souvent employé que l'impératif, peut être combiné aussi bien avec un accusatif qu'avec un nominatif, alors que l'impératif ne peut se construire qu'avec l'accusatif : *tu l'aides* mais *aide-le*. »[10] A leur tour, les impératifs monosyllabiques de la série *tò, vé, viè, tiè* / *tè, gua', spè, mò* sont intensifs au regard des variantes longues, puisqu'ils ne couvrent pas le domaine fonctionnel de ces dernières. Les restrictions sur la combinatoire des deux séries illustrent donc quelles zones structurelles recouvrent les diverses catégories (cf. aussi TOGEBY, 1951 : 147sqq.) ; l'impossibilité de l'enclise avec les impératifs de cette série résulte précisément de leur caractère intensif au regard des variantes longues.

2.4. Un 'paradigme' de l'impératif ?

La question qui se pose inévitablement, arrivés à ce stade, est celle de l'existence ou non d'un 'paradigme' de l'impératif. Si l'on reconnaît comme 'impératif' une catégorie morpho-syntaxique caractérisée par des propriétés formelles et sémantico-référentielles spécifiques – c'est-à-dire une catégorie dont les membres sont unis par un commun dénominateur sémantique et dont les exposants sont reliés entre eux par un trait ou un ensemble de traits morphologiques de parenté, alors il convient de se demander dans quelle mesure les formes que l'on identifie comme des impératifs constituent un 'paradigme'. Les données que l'on a présentées plus haut tendraient en effet à accréditer l'idée que l'impératif italien ne présente aucune individualité, puisqu'il emprunte les formants qui le constituent à des paradigmes hétérogènes : présent de l'indicatif (3ème et 2ème personnes du singulier) ou du subjonctif. Ce dernier intervient du reste également à la forme de courtoisie qui en italien recourt à la troisième personne du singulier (cf. *venga* 'venez !', *dica* 'dites !'', *parli* 'parlez !', *dia* 'donnez !', etc.). De ce point de vue, il semble bien que l'impératif ne constitue pas en italien un 'paradigme' stricto sensu, et qu'il forme un ensemble mixte de formes non apparentées morphologiquement : pour reprendre les termes de DE LA GRASSERIE (1907), l'impératif est 'hystérogène'. La caractérisation de cet ensemble comme d'un 'paradigme' semble en ce sens problématique. On a vu en effet que les formes reconnues en italien comme des impératifs ne se distinguent pas par des traits propres. C'est vrai des personnes 2, 4 et 5 et ça l'est plus encore des personnes 1, 3 et 6 dont il est clair qu'elles ne peuvent être mises sur le même plan que la seconde personne du singulier. Comme le souligne KURYŁOWICZ (1964 : 137), "(…) the status of the 2nd p. of the imperat. differs from that of the rest of its paradigm (if there is one). It is in fact the 2nd p. (sing.) that is fundamental in the imperat. as against the 3rd p. (sing.) of all the other paradigms, whether ind., subj., or opt. These two features, viz. the characteristic hierarchy of the personal forms, *and* the peculiar semantic relation between the fundamental personal form (2nd p.) and the rest of the paradigm, set apart the imperat. as a mood completely different

[10] Cf. aussi TOGEBY (1953 : 106) à propos de l'impératif espagnol: « L'impératif est, comme en français, intensif par rapport aux deux autres modes. Il ne peut pas se combiner avec l'aspect et le temps, qui existent à l'indicatif et au subjonctif. Il est incompatible avec certaines racines verbales : *valer*, *poder*, *deber*. Il ne peut pas coexister avec la négation *no*. Enfin, il n'apparaît que dans les propositions principales, étant donc incompatible avec les conjonctions. »

from all the others." Ce n'est pas dire évidemment qu'il ne soit possible d'exprimer le souhait qu'un procès soit exécuté par un individu ou un ensemble d'individus distincts à la fois de l'énonciateur et du co-énonciateur, mais il va de soi que des expressions telles que *Che se ne vada!* ou *Che vengano a trovarmi!* se situent sur un plan différent de celui auquel se placent *vai pure!* et *vieni a trovarmi!*. Non seulement parce que celles-là recourent à une construction qui relève de la syntaxe (alors que ces dernières mobilisent des propriétés de la morphologie verbale italienne), mais aussi parce que c'est tout autre chose que d'exprimer le désir qu'une chose fût – ou le regret qu'elle ne fût pas – et l'exécution attendue d'un acte ou d'un procès par le co-énonciateur[11]. Seul cette dernière trouve en la forme de deuxième personne du singulier une expression spécifique, isolée à la fois en termes sémantico-référentiels et morphologiques. La non solidarité de l'impératif sur l'axe syntagmatique fait donc écho à la non solidarité qu'il manifeste sur le plan morphologique, où d'un côté la forme de 2ème personne du singulier présente des caractéristiques propres – ce n'est pas un hasard si les formes de 2ème personne (sg.) peuvent offrir des variantes réduites et être attirées dans l'orbite des interjections – et où de l'autre elle emprunte à d'autres temps et modes ses formants. C'est bien en ce sens que la paradigmaticité de l'impératif est pour le moins défective, la position la plus radicale consistant à lui dénier toute participation à un paradigme stricto sensu.

3. Conclusion

On a essayé de montrer dans cet article que les formes verbales que l'on reconnaît comme des impératifs en italien ne présentent aucune individualité propre et qu'il s'agit de formes syncrétiques avec celles d'autres paradigmes, notamment ceux du présent de l'indicatif et du subjonctif. Il n'y a donc pas à proprement parler en italien de 'paradigme' de l'impératif pour au moins deux raisons : la première est que, comme on l'a reconnu depuis longtemps, le seul véritable impératif est l'impératif de deuxième personne du singulier, les autres formes n'étant que des optatifs ou des jussifs ; d'autre part, un paradigme doit être fondé sur une cohérence interne de type formel. Or, les impératifs italiens n'offrent pas de propriétés formelles qui instaureraient entre les formes du paradigme des relations de dépendance ou de correspondance. Les relations qu'il est possible d'instaurer ne sont que de type extra-paradigmatique, au sens où la cohésion des formes d'impératif ne se manifeste qu'en-dehors du 'paradigme' de l'impératif proprement dit (impératif ↔ indicatif présent ; impératif ↔ subjonctif présent, etc.). On a vu d'autre part que les seules formes injonctives qui se distinguent par des traits morpho-phonologiques propres sont des éléments monosyllabiques qui à plus d'un titre affichent des propriétés qui les rapprochent des interjections dont ils partagent la valeur totale et le caractère non solidaire. On

[11] Cf. DE LA GRASSERIE (1907 : 22) : « A la troisième il n'y a pas un impératif véritable, puisque la personne peut n'être même pas présente pour entendre l'ordre. Quant à la première on ne saurait se donner à soi-même d'ordre proprement dit. Aussi très souvent ces faux impératifs ou tout au moins ces impératifs étendus en dehors de leur sphère naturelle empruntent-ils leurs formes à d'autres modes. » Ce n'est pas dire évidemment qu'il ne soit possible ou légitime de mettre en évidence une 'super-catégorie' intégrant tous les actes volontatifs ou volitionnels, mais il conviendrait alors de distinguer cette 'super-catégorie' de l'impératif proprement dit.

a fait l'hypothèse que leur réduction phonétique est étroitement liée à cette désolidarisation, et que la fréquence d'emploi ne saurait en être la cause. Par ses propriétés, l'exemple de l'impératif montre par conséquent qu'il est nécessaire de prendre en compte les solutions de continuité dans la caractérisation des catégories morpho-syntaxiques : il s'agit là en effet d'une catégorie fondamentalement dynamique, non pas figée dans un moule immuable mais oscillant entre le pôle de l'interjection et le pôle du verbe. Oscillation externe donc (trans-catégorielle), mais aussi oscillation interne, puisque l'impératif porte dans sa forme même la trace de cette transcatégorialité. On rejoint par là du reste la problématique centrale chez Mathesius de la dynamique et de la variabilité linguistiques.

BIBLIOGRAPHIE

BARBINI, M. A. (1966), « Interferenze fra imperativi ed interiezioni », in *Giornale Italiano di Filologia* 19/4, p. 357-363.

BRØNDAL, Viggo (1943), *Essais de linguistique générale.* Einar Munksgaard, Copenhague.

BRØNDAL, Viggo (1948), *Les parties du discours. Partes orationis. Etude sur les catégories linguistiques,* Copenhague, Einar Munksgaard.

CURTIUS, Georg (1886), *Principles of Greek Etymology*. John Murray, London (translated by A. S. Wilkins & E. B. England).

DELBRÜCK, Berthold (1882), *Introduction to the study of Language. A critical survey of the history and methods of comparative philology of the indo-european languages*. Breitkopf & Härtel, Leipzig.

DIEZ, Frédéric (1874), *Grammaire des langues romanes* (3 volumes). Vieweg, Paris.

DOLININA, Inga (2002), « Evidence for the Legitimacy of 'Mixed' Imperative Paradigms», in BREND, R. M., SULLIVAN, W. J. & LOMMEL, A. R. (eds.), *LACUS Forum XXVIII*. What constitutes evidence in linguistics? Lacus, Houston, p. 197-208.

FLORICIC, Franck (2000), « De l'impératif italien *Sii* et de l'impératif en général », in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris,* t.XCV, fasc.1. pp.227-266.

FLORICIC, Franck (2002), « La morphologie du Vocatif : l'exemple du sarde », in *Vox Romanica*, Vol. 61., p. 151-177.

FLORICIC, Franck (2006), « Observations sur la gémination consonantique dans les hypocoristiques italiens », à paraître in *Archivio Glottologico Italiano.*

FLORICIC, Franck, MOLINU, Lucia (2003), « Imperativi 'monosillabici' e 'Minimal Word' in italiano 'standard' e in sardo », in Actes du *XXXV Congresso internazionale di Studi della SLI* (Società di Linguistica Italiana). « *Il verbo italiano - Approcci diacronici, sincronici, contrastivi e didattici* » (Paris, 20 - 22 septembre 2001). Bulzoni, Roma, p. 343-357.

DE LA GRASSERIE, Raoul (1907), *Du langage subjectif, biologique ou émotionnel & sociologique ou révérentiel, opposé au langage psychologique de la pensée*. Ernest leroux, Paris.

HALL, Robert A. (1944), « Italian inflection », in *Language* 20/1, p. 11-21.

HARRIS, James (1998), « Spanish imperatives : syntax meets morphology », in *Journal of Linguistics* 34, p. 27-52.

HASPELMATH, Martin (2005), «Against markedness (and what to replace it with) » (ms)

HJELMSLEV, Louis (1933), « Structure générale des corrélations linguistiques ». In *Nouveaux Essais.* Presses Universitaires de France, Paris, p.25-66.

HJELMSLEV, Louis (1966), *Le Langage.* Paris, Editions de Minuit.

HOFMANN, Johan B. (1926), *Lateinische Umgangsprache.* Heidelberg (trad. it. *La lingua d'uso latina. Introduzione, traduzione italiana e note a cura di* Licinia Ricottilli).

ISAČENKO, Alexandr V. (1948 / 1967), « On the conative function of language », in VACHEK, J. (ed.), *A Prague School Reader in Linguistics*. Indiana University Press, Bloomington & London, p. 88-97.

KARCEVSKI, Serge (1941 / 1999), « Introduction à l'étude de l'interjection », in *Inédits et Introuvables. Textes rassemblés et établis par Irina et Gilles Fougeron.* Peeters, Louvain, p. 175-188.

KLIMOVA, Eva (2004), « L'imperativo italiano tra morfologia e pragmatica », in *Etudes Romanes de Brno,* 34, p. 85-96.

KURYLOWICZ, Jerzy (1964), *The Inflectional Categories of Indo-European.* Carl Winter, Heidelberg.

KURYLOWICZ, Jerzy (1972), « The Role of Deictic Elements in Linguistic Evolution », in *Esquisses Linguistiques II.* Coll. Internationale Bibliothek für Allgemeine Linguistik. Band 37. Wilhelm Fink Verlag, München, p. 121-130.

KURYLOWICZ, Jerzy (1977), *Problèmes de linguistique indo-européenne*. Prace Językoznawcze 90. Polska Akademia Nauk, Wrocław / Warszawa / Kraków / Gdańsk.

LEMARECHAL, Alain (1997), *Zéro(s).* Coll. Linguistique Nouvelle. Presses Universitaires de France, Paris.

LÖFSTEDT, Leena (1966), *Les expressions du commandement et de la défense en Latin et leur survie dans les langues romanes*. Société Néophilologique, Helsinki (*Mémoires de la Société Néophilologique de Helsinki* 29).

MANCZAK, Witold (1962), *Phonétique et morphologie historiques du français*. Państwowe Wydawnictwo Naukowe, Łodz / Warszawa / Kraków.

MANCZAK, Witold (1966), «La nature du supplétivisme », in *Linguistics* 28, p. 82-89.

MAŃCZAK, Witold (1967), « Troncamento ed elisione », in *Beiträge zur Romanischen Philologie* 6/1, p. 114-124.

MANCZAK, Witold (1970), « Sur la théorie des catégories 'marquées' et 'non marquées' de Greenberg », in *Linguistics* 59, p. 29-36.

MAŃCZAK, Witold (1980), « Irregular Sound Change due to Frequency in Latin », in *Language Sciences* 2, p. 62-68.

MAŃCZAK, Witold (1982), *Fonetica e morfologia storica dell'italiano*. Uniwersytet Jagielloński, Kraków.

MAŃCZAK, Witold (2004), « Certaines formes de l'impératif en italien et en sarde », in M. ŚWIĄTKOWSKA, R. SOSNOWSKI, I. PIECHNIK (eds.), *Maestro e Amico.* Miscellanea in onore di Stanisław Widłak. Mistrz i Przyjaciel. Studia dedykowane Stanisławowi Widłakowi. Wydawnictwo UJ, Kraków, p. 231-234.

MATHESIUS, Vilém (1911/1964), « On the potentiality of the phenomena of language » in J. VACHEK (ed.), *A Prague school reader in linguistics.* Indiana University Press, Bloomington, p. 1-32.

MEILLET, Antoine (1922), compte-rendu de W. Horn (1921), *Sprachkörper und Sprachfunktion*. Mayer & Muller, Berlin. in-8, VII-144 p. in *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* 23/2, p. 33-35.

MEILLET, Antoine (1995), « Pour un manuel de linguistique générale. Edizione di manoscritti inediti conservati al Collège de France raccolti e pubblicati a cura di Fiorenza Granucci », in *Atti della Accademia Nazionale dei Lincei.* Anno CCCXCII. Memorie. Serie IX, Vol.VI, fasc.1. Roma.

MEILLET, Antoine, VENDRYES Jules (1953), *Traité de Grammaire Comparée des Langues Classiques*. Honoré Champion, Paris.

RASK, Rasmus (1824/2001), *Gramática Española según un nuevo plan (1824).* Edición y estudio preliminar de Josefa Dorta. Arco Libros, Madrid.

ROHLFS, Gerhardt (1968), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*. Morfologia. Torino, Giulio Einaudi.

ROHLFS, Gerhardt (1969), *Grammatica storica della lingua italiana e dei suoi dialetti*. Sintassi e formazione delle parole. Torino, Giulio Einaudi.

RYDBERG, Gustav (1893), *Le développement de* facere *dans les langues romanes*. C. Noblet, Paris (Thèse d'Upsal).

SCHUCHARDT, Hugo (1889), « Romanische etymologien », in *Zeitschrift für Romanische Philologie* 13, p. 525-553.

TEKAVČIĆ, Pavao (1980), *Grammatica storica dell'italiano.* II. Morfosintassi, III. Lessico. Il Mulino, Bologna.

TESNIÈRE, Lucien (1988), *Eléments de syntaxe structurale*. Klincksieck, Paris.

TOGEBY, Knud (1951), *Structure immanente de la langue française*. Nordisk Sprog og Kuturforlag, Copenhague. (*Travaux du Cercle Linguistique de Copenhague* 6).

TOGEBY, Knud (1953), *Mode, aspect et temps en espagnol*. Ejnar Munksgaard, Copenhagen (*Det Kongelige Danske Videnskabernes Selskab – Historisk-filologiske Meddelelser* 34/1).

TOGEBY, Knud (1970), « L'impératif roman et l'impératif roumain », in *Problèmes de linguistique roumaine*. (Revue Romane n° spécial), p. 74-83.

TRNKA, Bohumil (1932/1967), « Some thoughts on structural morphology », in VACHEK, J. (ed.), *A Prague Reader in Linguistics.* Indiana University Press, Bloomington & London.

TRNKA, Bohumil (1980), « On the morphological level of Language. A Prague School approach», in *Philologica Pragensia* 23/3, p.164-167.

RIASSUNTO

L'obiettivo di questo contributo è discutere il posto e lo statuto delle forme di imperativo nella morfologia verbale dell'italiano. Dopo aver presentato alcuni paradigmi verbali maggiori, ci si interroga sulla pertinenza del considerare l'imperativo una categoria morfologica indipendente. Concludiamo che l'imperativo italiano non viene distinto da nessuna proprietà specifica, i membri che compongono il 'paradigma' dell'imperativo essendo presi in prestito al paradigma dell'indicativo (presente) o del congiuntivo. In realtà, le uniche forme di imperativo che offrono una qualche differenziazione sono quelle dei verbi detti 'monosillabici', le cui proprietà morfosintattiche le porta al di fuori della sfera dell'imperativo, per entrare nell'orbita delle interiezioni. Viene suggerito che il loro carattere fonologicamente fuorviante è dovuto proprio a questa deriva categoriale, e non alla loro frequenza.